



## Communiqué du CNU

### Affectations et accueil des professeurs et CPE stagiaires à la rentrée 2010 :

Le pouvoir de dire...

**Non !**

Le ministère a désormais précisé l'architecture totale de sa réforme du recrutement et de la formation des enseignants et CPE. La circulaire de « cadrage » national est parue au bulletin officiel du 1<sup>er</sup> avril. Elle laisse beaucoup d'autonomie aux recteurs et aux inspecteurs d'académie.

L'ensemble des craintes exprimées par la CGT Educ'action se confirme : disparition totale d'une réelle formation, utilisation des stagiaires comme moyens d'enseignement dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degrés, mise en concurrence des personnels qui se fera au détriment des personnels précaires.

#### **La masterisation du recrutement cumule tous les défauts.**

Au bout du compte, les modes d'affectation utilisés seront des outils pour supprimer des postes, les personnels stagiaires n'auront qu'une formation utilitariste au rabais et les élèves, usagers du service public d'éducation, seront pénalisés...

Les stagiaires seront affectés sur des postes à temps complet, prélevés en grande partie sur le nombre de supports mis à disposition pour le mouvement intra des personnels titulaires. Cela aura pour effet de bloquer presque entièrement les possibilités de mutation des titulaires.

Ainsi, environ 500 postes seront « bloqués » par ce processus à Créteil ou à Lille, par exemple.

Une fois affectés, comme prévu, à la rentrée 2010, le dispositif de « formation » des stagiaires repose sur l'accompagnement, par un professeur tuteur au cours d'une année scolaire découpée en 2 « temps forts » :

- Les deux premiers mois (septembre, octobre), le « tuteur » est présent au moins 3h par semaine dans la classe du professeur stagiaire.
- Entre février et avril, le tuteur se rend dans le cours du stagiaire. Il reçoit le « renfort » d'un(e) étudiant(e) en M2 (master 2<sup>ème</sup> année) qui le remplace dans sa classe pendant 2 semaines. L'étudiant(e) en master n'a partagé la classe du tuteur que durant une seule semaine avant d'être mis(e) seul(e) en responsabilité !

#### **Plutôt que le stagiaire, c'est le tuteur qui va être remplacé par l'étudiant !**

Dans les écoles, la plupart des professeurs des écoles stagiaires seront affectés pendant un trimestre, en surnombre dans les classes, pour se former, au titre de « remplaçants virtuels », puis utilisés en roue libre, seuls dans les classes et sur de « vrais » remplacements. Connaissant la pénurie de professeurs remplaçants, dès les vacances de la toussaint, on peut gager que les stagiaires seront vite sur le terrain, seuls confrontés à la réalité du métier !

Le pseudo « cadrage » ministériel n'a pas empêché la remise en cause du tiers temps de formation dans certaines académies, qui ont décidé de décompter le temps du tuteur dans le temps de formation des stagiaires.

#### **C'est toute la politique de formation mise en œuvre dans les IUFM qui vole en éclat !**

Pour l'administration, le plus compliqué reste de trouver les « tuteurs » volontaires à proximité et en nombre. À tous, on fera miroiter quelques indemnités dont le niveau est en cours d'élaboration au ministère...

**Cette réforme de la formation des enseignants aura un impact négatif sur l'ensemble des personnels de l'éducation et des élèves. Elle se traduira par une pénibilité accrue du métier pour tous.**

**C'est pourquoi, la CGT Educ'action appelle les personnels des premier et second degrés à refuser d'effectuer des tâches de tutorat à la rentrée 2010 pour résister à la casse du service public d'éducation.**